

**Passage commun
 aux lots A à C**

186 m²
 SUPERFICIE APPARENTE
 Sect. AB n°340p



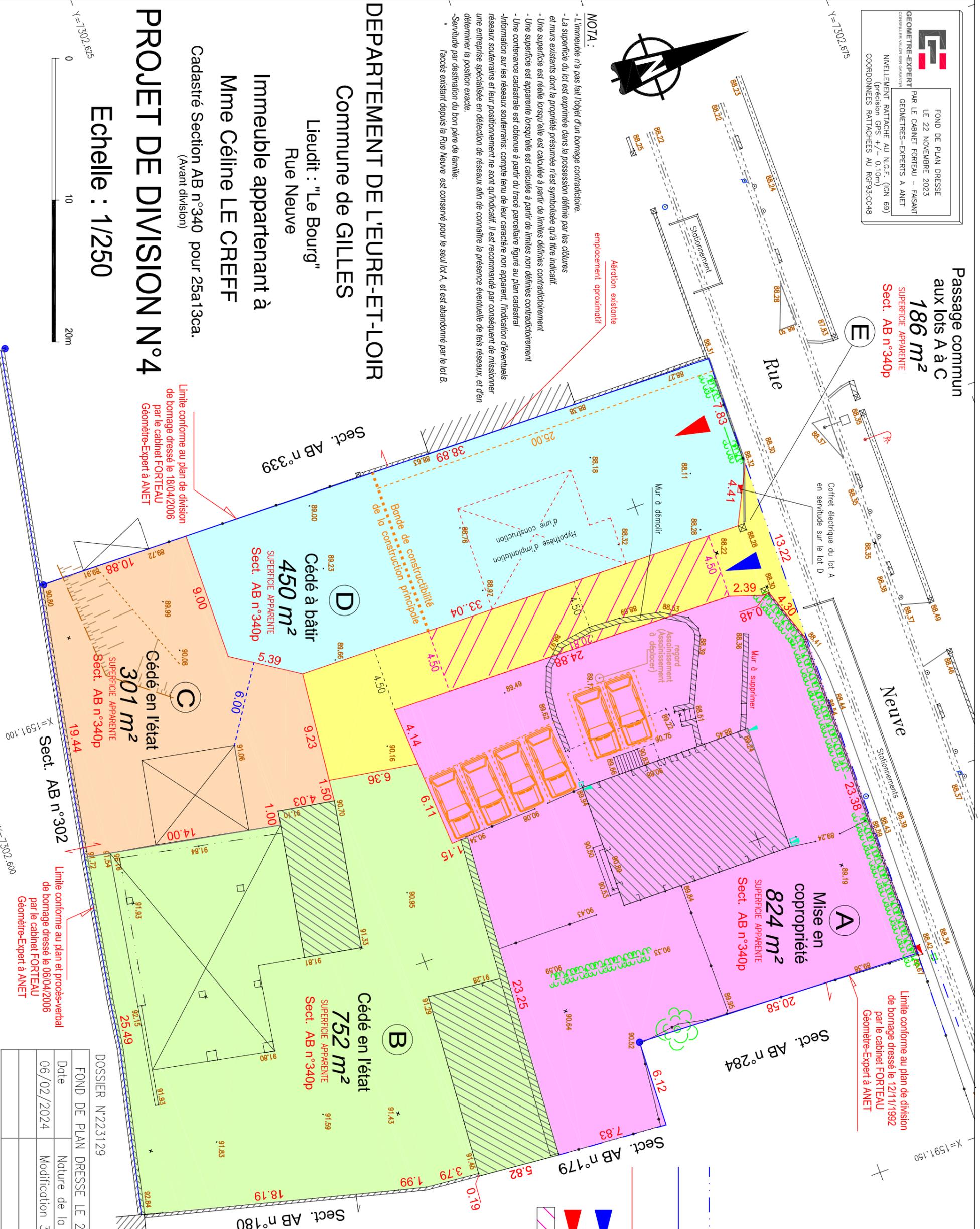
NOTA :

- L'immeuble n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire.
- La superficie du lot est exprimée dans la possession définie par les clôtures et murs existants dont la propriété présumée n'est symbolisée qu'à titre indicatif.
- Une superficie est réelle lorsqu'elle est calculée à partir de limites définies contradictoirement
- Une superficie est apparente lorsqu'elle est calculée à partir de limites non définies contradictoirement
- Une contenance cadastrale est obtenue à partir du tracé parcellaire figuré au plan cadastral
- l'information sur les réseaux souterrains, compte tenu de leur caractère non apparent, l'indication d'éventuels réseaux souterrains et leur positionnement ne sont qu'indicatifs. Il est recommandé par conséquent de missionner une entreprise spécialisée en détection de réseaux afin de connaître la présence éventuelle de tels réseaux, et de déterminer la position exacte.
- Servitude par destination du bon père de famille:
 l'accès existant depuis la Rue Neuve est conservé pour le seul lot A, et est abandonné par le lot B.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR
Commune de GILLES
 Lieudit : "Le Bourg"
 Rue Neuve
 Immeuble appartenant à
 Mme Céline LE CREFF
 Cadastéré Section AB n°340 pour 25a13ca.
 (Avant division)

PROJET DE DIVISION N°4

Echelle : 1/250



Limite conforme au plan de division de bornage dressé le 12/11/1992 par le cabinet FORTEAU Géomètre-Expert à ANET

Limite conforme au plan de division de bornage dressé le 18/04/2006 par le cabinet FORTEAU Géomètre-Expert à ANET

Limite conforme au plan et procès-verbal de bornage dressé le 06/04/2006 par le cabinet FORTEAU Géomètre-Expert à ANET

LEGENDE

- Borne ancienne retrouvée le 21/07/2022
- Borne nouvelle implantée le 21/07/2022
- 0.00 Cote périmétrique
- 0.00 Cote de rattachement
- 0.00 Cote altimétrique

- Ecotrage public
- Bouche d'eau
- Compteur d'eau
- Coffret électrique
- Sens d'opportenance des murs et clôtures
- Sens présumé d'opportenance des murs et clôtures
- Application cadastre
- = Limite non garantie =
- Limite définie par un acte foncier (Procès-verbal de bornage ou plan de division)
- Limite divisoire définie
- Accès existant
- Accès à créer privatif ou lot D
- Servitude de cour commune grevant le lot A ou profit du lot B



ANET
 13, rue Delacroix
 28260 ANET
 T 02 37 41 97 88
 F 02 37 41 41 16
 anet@forteau-faisant.fr

DREUX
 49, rue Saint-Jean
 28100 DREUX
 T 02 37 46 62 68
 F 02 37 50 23 88
 dreux@forteau-faisant.fr
 www.forteau-faisant.fr

DOSSIER N°223129

FOND DE PLAN DRESSÉ LE 22 NOVEMBRE 2023	
Date	Nature de la modification
06/02/2024	Modification 3 du projet de division